



Note

Destinataires : Membres du S.E.E.C.A.T.
Expéditeur : L'exécutif du S.E.E.C.A.T.
Date : 2017-03-06
Objet : Assemblée générale, le mercredi 8 mars 2017 à 15h45

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec plaisir que nous vous invitons à cette assemblée générale. Voici l'avis de convocation de cette assemblée qui aura lieu le 8 mars 2017 à 15h45.

| | | |
|-------------------------------------|--------------------------------|----------------------------|
| Rouyn-Noranda Local 4136 à 15h45 | Val-d'Or Local 3233 à 15h45 | Amos Local 5039 à 15h45 |
|-------------------------------------|--------------------------------|----------------------------|

1. 15h30 Accueil
2. 15h45-Ouverture de l'assemblée générale – quorum 10% (membres ayant signé leur carte) = 24
3. Élection d'un(e) président-e et d'un(e) secrétaire d'assemblée / *Décision*
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour / *Décision*
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 février 2017 / *Décision*
 - 5.1 Suivis
6. Élections
 - a. Comité Santé et sécurité au travail (2 postes)
 - b. Comité EESH (2 postes)
7. Entente de régionalisation / *Décision*
8. Dossiers à caractère sexuel / *Décision - résolution*
9. Marchandisation des espaces du Cégep / *Décision*
10. Services et sentiment d'appartenance / *Discussion*
11. Téléenseignement / *Information*
12. Plan d'action pour contrer le processus d'assurance qualité de la CEEC / *Information*
13. Questions de CRT / *Discussion – information*
14. États généraux sur l'éducation supérieure / *Information*
15. Question(s) diverse(s)
16. Levée de l'assemblée

Veillez prendre note que l'ordre du jour et les documents ne seront pas imprimés et déposés dans les casiers. Veuillez les imprimer et les apporter à l'assemblée. Merci! Un 5 à 7 suivra l'assemblée. Venez discuter des enjeux du jour et lever votre verre à l'arrivée prochaine du printemps!

Frédérique Godefroid, pour le SEECAT

Propositions

Point 7 - Entente de régionalisation

Propositions du comité de régionalisation rencontre tenue avec le comité le 28 février 2017.

Proposition #1 :

- 1) Il est proposé de diminuer la CID de 4 à 3. De cette façon, le 0,75 ETC demeurerait dans le volet 1 de la masse enseignant et ne permettrait plus de financer l'entente de régionalisation. Cela permettrait d'avoir une enveloppe budgétaire de régionalisation à l'équilibre et nous serions en mesure de potentiellement revoir à la baisse la cible demandée de 83 à 82,5 pour l'ensemble des départements. Il est important de mentionner que cet ajustement de la cible est indépendant de celui effectué au regard du bilan de la masse.

Proposition #2 :

- 2) Il est proposé de diminuer la CID de 4 à 3,5 tout en conservant l'injection de 0,75 ETC provenant du volet 1 de la masse enseignante. Cette proposition permettrait d'arriver avec une enveloppe budgétaire à l'équilibre. Dans cette proposition nous conservons la cible de 83 de Ci demandée aux départements. Théoriquement, ce modèle à 3,5 de CID semble efficace, mais comme il est difficile de pouvoir quantifier réellement son impact sur la masse enseignant, nous proposons d'en faire l'usage pour une période d'une année. Par la suite, un bilan serait produit afin d'évaluer l'impact réel de ce modèle de financement avant une reconduction.

Éléments de sensibilisation pour réduire les coûts de l'enveloppe;

| | Amos-Rouyn | Amos-Val d'Or | Rouyn- Val d'Or |
|----------------------|------------|---------------|-----------------|
| Kilométrage à 0,41\$ | 92\$ | 59\$ | 92\$ |

Covoiturage : 113\$ par déplacement au lieu de 185\$ lorsque deux employés se déplacent ensemble entre Rouyn et Val d'Or)

Autobus : 61\$ (incluant le taxi pour se déplacer du terminus au campus) au lieu de 93\$ pour un déplacement Rouyn Val d'Or

Location de voiture : 85\$ par jour,

Pour les enseignants qui doivent se déplacer 2 fois par semaine sur des jours consécutifs, l'impact sur l'enveloppe est moins grand si l'enseignant choisit de dormir sur place et se déplacer une seule fois plutôt que d'avoir deux fois la CI de déplacement et 2 fois les frais de déplacement.

Exemple :

4 Cid + 125\$ d'hôtel + 92 \$ de frais de déplacement = **3817\$** pour un enseignant qui est basé à Rouyn et enseigne sur 2 jours consécutifs à Val d'Or en dormant à Val d'Or

Alors que :

8 Cid + 184\$ de frais de déplacements = **7384\$** pour un enseignant qui est basé à Rouyn et enseigne sur 2 jours consécutifs à Val d'Or en se déplaçant 2 fois.

Point 8 - Dossiers à caractère sexuel

(Proposition formulée à partir de la résolution de la FNEEQ adoptée lors du Conseil fédéral des 7,8,9 décembre)

Considérant les dénonciations concernant des dossiers à caractère sexuel, notamment dans le monde de l'éducation;

Considérant les positions de la FNEEQ contre la discrimination, le harcèlement et la violence sexuels;

Considérant le lien de confiance qui est à la base d'une relation pédagogique;

Considérant que la relation pédagogique est une relation d'autorité;

Considérant la position de pouvoir des enseignantes et des enseignants par le biais de l'évaluation, de la correction, de la sanction, de la supervision et même de la graduation;

Considérant la nécessité d'éviter les conflits d'intérêts et de fonder les évaluations (des apprentissages ou autres) sur la base de l'équité et de l'impartialité;

Considérant qu'un rapport intime entre le personnel enseignant et les étudiantes et les étudiants peut être perçu comme une relation privilégiée par les autres membres du groupe et de son environnement.

1. Le SEECAT réaffirme ses positions contre la violence, la discrimination et le harcèlement sexuels;
2. Le SEECAT affirme, pour des raisons éthiques, qu'il est inapproprié d'entretenir un rapport intime (amoureux ou sexuel) avec une étudiante ou un étudiant dans une relation pédagogique ou d'autorité.